

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

### Pescalis - Promotions et gestes commerciaux Août 2024

Décision D-2024-289

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;

**Vu** la délibération n°2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président de prendre toute décision concernant « *Pescalis : promotions et gestes commerciaux* » ;

**Vu** la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire du 30/01/2024 fixant les tarifs de Pescalis ;

**Vu** l'arrêté du Président A-2024-67 du 05/07/2024 portant délégation à M. Bruno BODIN, 11<sup>ème</sup> vice-Président ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'accorder les réductions suivantes concernant les recettes perçues sur la Régie de recettes Août 2024, sur les prix unitaires :

N° FACTURE	NATURE PRODUIT	MONTANT VOTE	MONTANT VENDU	REMISES	
		TTC	TTC		TTC
24003712	EPUISSETTE CARPE CARP SPIRIT	39,90 €	30,00 €	-	9,90 €
24004049	EPUISSETTE CARPE CARP SPIRIT	39,90 €	30,00 €	-	9,90 €
24004072	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €
24004211	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €
24004245	AUTAIN METHOD FEEDER 2	4,50 €	4,00 €	-	0,50 €
24004271	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €
24004286	STARBAIT DIP ATTRACTOR	25,00 €	24,00 €	-	1,00 €
24004324	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €
24004413	STUDIO CONFORT 3 NUITS BOOKING	199,50 €	183,75 €	-	15,75 €
24004422	APPARTEMENT CONFORT 2 NUITS BOOKING	161,00 €	157,50 €	-	3,50 €
24004422	STUDIO CONFORT 2 NUITS BOOKING	136,50 €	130,50 €	-	6,00 €
24004431	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €
24004499	STARBAIT DIP ATTRACTOR	12,50 €	12,00 €	-	0,50 €

**ARTICLE 2** : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalis SPIC.

**ARTICLE 3**: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 09/10/2024

16 OCT. 2024

Transmis en préfecture le .....

16 OCT. 2024

Notifié ou publié le .....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire

l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir devant

le Tribunal Administratif dans un délai de

deux mois

à compter de la présente notification/ou



Le vice-Président,  
Monsieur Bruno BODIN

